
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

EMISSION DE BONS DU TRESOR
N°03/2015

NOTE D'INFORMATION

Août 2015

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	3
1.1. Informations générales sur l'opération.....	3
1.2. Caractéristiques de l'émission	3
2. AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR	5
2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	5
2.2. Exonération d'impôt.....	5
2.3. Pondération dans les risques bancaires.....	5
2.4. Diversification du patrimoine	5
2.5. Couverture des engagements d'assurance.....	5
3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS	5
3.1. Evolution de la Conjoncture Economique et Financière à fin mai 2015.....	5
3.2. Prévisions Economiques pour l'année 2015	15
3.3. Perspectives Economiques 2016-2018.....	15
3.4. L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne	17
4. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »	19
4.1. Missions.....	19
4.2. Organisation	19
4.3. Démarche Qualité.....	21
4.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public.....	22
4.5. Reformes en matière de gestion de la dette publique.....	23
5. ANNEXES	26

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, par arrêté n° 174/MPMEF/DGTCP/DDP du 24 juillet 2015, autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des bons du Trésor pour un montant indicatif de **30 milliards (30 000 000 000) FCFA** sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1. Informations générales sur l'opération

1.1.1. But de l'émission

La présente émission de bons du Trésor, titres négociables sur toute l'étendue de l'Union, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du calendrier des émissions de titres publics en 2015. Elle a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de la zone de l'UEMOA, en vue du financement du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire

1.1.2. Emetteur

L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

1.1.3. Réseau de placement

Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA.

1.2. Caractéristiques de l'émission

Nature des titres :	Bons du Trésor ;
Forme des titres :	Les Bons sont dématérialisés et tenus en compte courant auprès de la BCEAO ;
Montant de l'opération :	30 000 000 000 FCFA ;
Valeur nominale unitaire :	1 million de FCFA ;
Fiscalité :	Revenus exemptés d'impôts ;
Durée :	364 jours ;

Taux d'intérêt :	multiples ;
Organisation matérielle :	L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission ;
Publication de l'appel d'offres :	28 juillet 2015;
Dépôt des soumissions:	Dépôt des soumissions, dans les Directions Nationales de la BCEAO, le jour de l'adjudication au plus tard à 10h30mn TU, de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA. Les soumissions sont également déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le 04 août 2015 au plus tard à 10 Heures 30 mn précises, Temps Universel (TU) ;
Date de l'adjudication :	04 août 2015 ;
Date de valeur :	05 août 2015 ;
Echéance :	02 août 2016 ;
Remboursement :	La totalité des souscriptions retenues sera remboursée le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons ;
Souscripteurs :	Les banques, les établissements financiers, les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la BCEAO. Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales peuvent également souscrire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'Union ;
Liquidité :	Les bons du Trésor sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA, et admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire ; Par ailleurs, les investisseurs visés à l'alinéa précédent et la Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des bons du Trésor sur le marché secondaire.
Rendement :	Les bons du Trésor sont assortis d'une rémunération (intérêts) payable d'avance et précomptée sur leur valeur faciale ;

Garantie : Les bons du Trésor bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

2. AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR

2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les bons du Trésor bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

2.3. Pondération dans les risques bancaires

Les bons du Trésor sont pondérés à 0% dans les risques bancaires.

2.4. Diversification du patrimoine

Les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

2.5. Couverture des engagements d'assurance

Les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

3.1. Evolution de la Conjoncture Economique et Financière à fin mai 2015

L'économie internationale est caractérisée au premier trimestre 2015 par une reprise inégale de l'activité. Dans les pays avancés, tandis que la croissance économique se confirme dans la zone euro (+0,4% après +0,4% au trimestre précédent) et au Japon (+0,8% après +0,3%), une contraction de l'activité est observée aux Etats-Unis (-0,2% après +0,5%) et un ralentissement au Royaume-Uni (+0,3% après +0,6%). Dans les pays émergents et pays en développement, le rythme de croissance a ralenti en Chine (+1,3% après +1,5%) et s'est contracté au Brésil (-0,2 après +0,3%) et en Russie (-0,5% après +0,0%). Par contre, l'activité en Inde est restée vigoureuse (+2,1% après +1,4%).

Au deuxième trimestre 2015, selon les données d'enquête de l'INSEE, l'évolution conjoncturelle est bien orientée avec une croissance soutenue dans les pays avancés

(+0,5%). A l'inverse, elle reste en retrait dans la plupart des grands pays émergents tels que la Chine et le Brésil.

Au plan national, la Côte d'Ivoire consolide sa croissance économique par la mise en place de nombreuses réformes pour l'amélioration du climat des affaires et pour le renforcement de la stabilisation du cadre macroéconomique. Les réformes entreprises ont favorisé l'attractivité économique et financière de la destination Côte d'Ivoire auprès des investisseurs et partenaires internationaux. L'adoption d'un nouveau code des investissements plus attractif et compétitif, la création d'un guichet unique de l'investissement, qui permet de créer une entreprise en 24 heures, l'octroi en 21 jours de l'agrément ayant-droits du code d'investissement et la création du guichet unique du commerce extérieur ont renforcé la confiance des investisseurs potentiels. A ces réformes s'ajoutent l'adoption d'une loi sur la concurrence, l'adoption d'un cadre réglementaire des partenariats public-privés (PPP), la création d'un tribunal du commerce, l'adoption et la révision des codes sectoriels des mines, pétrole et télécommunications ainsi que l'adoption d'une loi-cadre portant sur le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, en termes de création d'entreprises, au premier trimestre 2015, le nombre d'entreprises créées au niveau du guichet unique de créations d'entreprises du Centre de Promotion des Investissements de Côte d'Ivoire (CEPICI) a atteint 2 654, en hausse de 91,9% par rapport à la période correspondante de 2014. Dans le même temps, les investissements directs étrangers se sont accrus de 57,8% pour s'afficher à 65,9 milliards. Dans l'ensemble, les investissements directs privés enregistrés au cours du premier trimestre 2015 ont été orientés principalement vers le BTP (55,5%) suivi des services (23,1%) et des industries manufacturières (21,3%). Enfin, selon les résultats du sondage effectué par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la France en Côte d'Ivoire auprès de ses adhérents, 83% des entreprises enquêtées envisagent investir en 2015 pour renforcer leurs activités. Dans ce contexte et en vue de répondre aux nombreuses demandes en terrains industriels (installation de nouvelles unités de production et d'agrandissement de capacités d'entreprises existantes), une nouvelle zone industrielle sera opérationnelle et mis en service en 2015. En outre, le Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) permettra désormais d'assurer efficacement le financement de l'entretien et le développement des zones industrielles de sorte à lever durablement la contrainte de la faible disponibilité de terrains industriels aménagés.

Les réalisations sectorielles à fin mai 2015, comparées à celles de la période correspondante de 2014 se présentent comme suit.

Evolution contrastée de l'agriculture d'exportation

L'agriculture d'exportation continue de bénéficier des actions du Gouvernement en vue de dynamiser ce secteur. Cependant certaines filières enregistrent une diminution de la production.

Bien qu'elle soit en fin de campagne, la filière sucre continue d'enregistrer une hausse de la production (+10,4%) comparée à la même période en 2014, notamment grâce à une bonne pluviométrie observée cette année.

La réforme de la filière anacarde avec des prix incitatifs a entraîné l'engouement des planteurs et le regain de confiance des opérateurs économiques portant ainsi la production de cajou à 434 126,7 tonnes soit une hausse de 22,1% à fin mai 2015 par rapport à la période correspondante de 2014.

La production de coton graine est ressortie à 343 757,7 tonnes en hausse de +9,0%. Malgré le démarrage précoce de la campagne qui a permis de récolter une partie de la production en novembre et décembre 2014, la production affiche une hausse par rapport à 2014.

La production de cacao fèves enregistre une hausse de 36,4% à fin mars 2015 pour se situer à 413 624 tonnes. La production bénéficie du bon niveau des prix aux producteurs favorisé par la réforme de la filière. En effet, le prix d'achat bord champ aux producteurs est passé de 750 FCFA au premier trimestre 2014 à 850 FCFA à la période correspondante de 2015. Les producteurs ont accumulé sur la période un revenu brut de 352 milliards en hausse de 55% par rapport au revenu de la même période de 2014. Ce bon niveau des prix d'achat aux producteurs, malgré la baisse moyenne des cours du cacao fèves au niveau international de 2,1% à fin mars 2015, est attribuable à la réforme qui a institué la vente à terme d'environ 80% de la production. Les prix à l'exportation du cacao fèves ressortent en hausse de 20,4% sur le premier trimestre 2015.

S'agissant du café, la production est ressortie à 109 182 tonnes à fin mars 2015, en augmentation de 16,2%. Cette embellie s'explique également par un prix d'achat bord champ rémunérateur qui se situe à 650 FCFA sur le premier trimestre contre 620 FCFA un an plus tôt. Le revenu cumulé par les producteurs sur la période atteint 70,97 milliards, en accroissement de 22%.

Le secteur primaire continue de subir la baisse des productions d'ananas (-24,6%) et de banane (-4,0%) sur les cinq premiers mois de 2015 comparées à la période correspondante de 2014. La contraction de la production d'ananas s'explique par le manque de soutien financier et technique aux petits producteurs tandis que celle de banane est due à la destruction de près de 22% des plantations par les pluies diluviennes en 2014.

Sur les quatre premiers mois de 2015, la production de caoutchouc est en baisse (-18,3%) par rapport à la période correspondante de 2014. Cette baisse est due à la réduction du prix d'achat aux producteurs.

En ce qui concerne le bois en grume à fin mars 2015, la production est en baisse (-6,8%) en lien avec l'application des mesures d'interdiction de l'exportation de bois non transformés ; la seule entreprise habilitée à exporter du bois non transformé étant la SODEFOR (Société de Développement des Forêts) dans le cadre de l'exécution des engagements pris avant l'adoption de la mesure d'interdiction.

Activité industrielle en hausse

Le secteur secondaire, à fin avril 2015, est caractérisé par le dynamisme de l'activité industrielle et des BTP. En effet, en moyenne sur la période, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) hors extraction, augmente de 7,6% comparé à fin avril 2014. Cette évolution est portée à la fois par le secteur manufacturier (+7,8%) et la branche « électricité, gaz et eau » (+5,4%). L'indicateur avancé du BTP est également en hausse de 14,0%.

✓ Industries manufacturières portées par l'ensemble de ses composantes

La bonne tenue des industries manufacturières provient de l'ensemble des grandes branches d'activité.

L'activité de la branche « Fabrication de machines et matériels de tous types » affiche un accroissement de 34,6%, impulsée par la sous branche « fabrication de machines et de matériels électriques » (+40,5%) tandis que la « construction de véhicules automobiles » (-31,0%) se contracte.

Les « Industries métalliques » augmentent de 48,6%, grâce à la production des deux sous branches « fabrication d'ouvrages en métaux et travail des métaux » (+57,6%) et « métallurgie et fonderie » (+14,1%).

Les « Industries du papier, carton et édition, imprimerie » progressent de 28,9%, sous l'effet de la sous branche « fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton » (+41,0%) qui continue de tirer profit de la mise en application de l'interdiction de la fabrication et de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables. Les emballages en carton et en papier sont de plus en plus demandés par les opérateurs économiques.

La branche « textiles et cuir » croît de 12,4%, portée par la sous branche « fabrication de textile » (+14,1%), en lien avec une forte demande intérieure qui se reflète au niveau des ventes au détail de « textile, habillement, articles chaussants et cuir » (+42,0%).

La branche « industries du bois et meubles » enregistre une augmentation de 11,7% due à l'accroissement de la « fabrication de meubles et activités non classées ailleurs » (+15,1%) tandis que le « travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie » (-10,3%) se replie.

Les « Industries du verre, de la céramique et des matériaux de construction » affichent une hausse de la production de 4,4%.

La production des « Industries agroalimentaires et tabac » croît de 2,1% sous l'effet des « produits alimentaires et de boissons » (+4,2%) alors que les « produits à base de tabac » (-29,9%) régressent.

L'activité des « industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques » évolue favorablement (+4,2%), impulsée par les sous branches « Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires » (+41,0%) et « Fabrications de produits chimiques » (+15,3%). Toutefois, cette hausse est atténuée par la baisse au niveau de la « Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques » (-23,5%) causée par l'interdiction de la production de sachets plastiques non biodégradables et les difficultés persistantes dans la filière caoutchouc en raison des niveaux bas des cours internationaux.

La production de produits pétroliers évolue favorablement à fin mai 2015. Elle enregistre une hausse de 20,0% pour s'afficher à 1 323 734,8 tonnes. Ce bon résultat est en relation avec l'amélioration des unités de production. Il se ressent notamment au niveau du gasoil (+9,6%), de l'essence (+5,6%) et du fuel-oil (+32,7%).

Suivant la même tendance à la hausse de la production, la consommation intérieure augmente de 8,8% pour se situer à 706 906,2 tonnes. Cette évolution favorable est attribuable à l'ensemble des produits notamment le super (+20,7%), le gasoil (+13,9%), le fuel-oil (+26,9%), le butane (+18,4%), le kérosène (+14,6%) et le DDO (+19,7%).

Quant aux exportations, elles progressent également de 17,0%, bénéficiant de la bonne production des produits pétroliers ainsi que de l'accroissement de la demande extérieure.

Au total, les ventes de produits pétroliers augmentent de 13,0% pour s'afficher à 1 431 848,2 tonnes à fin mai 2015.

✓ *Maintien à la hausse de la production d'or*

A fin avril 2015, la production d'or s'est établie à 7408,4 kg, en hausse de 20,0% comparée à fin avril 2014. Cette progression est liée à la hausse des quantités produites par les entreprises SMI (+14,1%), Tongon SA (+18,9%) et Agbaou (+71,5%). La production de l'entreprise LGL Mines Ci est ressortie en baisse (-10,9%).

✓ *Production et distribution d'électricité et eau en progression*

La croissance de la branche « électricité, gaz et eau » (+5,4 %) de l'IHPI provient à la fois de la « production et distribution d'électricité » (+4,2%) et du « captage, traitement et distribution d'eau » (+8,7%).

Le secteur de l'électricité se consolide au vu des réalisations des cinq premiers mois de 2015. La production nette croît de 3,9% pour atteindre 3 613 Gwh. Cette bonne performance de l'énergie électrique tire profit aussi bien de l'électricité de source thermique (+3,8%) que celle de source hydraulique (+4,7%).

De son côté, la consommation intérieure d'électricité s'est améliorée de 5,2% pour s'afficher à 2 509 Gwh. Elle bénéficie de la hausse de l'électricité de basse tension et l'électricité de moyenne et haute tension qui progressent respectivement de 5,1% et 5,3%.

En revanche, les exportations continuent de baisser en lien avec l'accroissement de la demande intérieure d'électricité. Elles chutent de 11,8% pour atteindre 307 Gwh.

Au total, les ventes d'électricité sont ressorties à 2 816 Gwh pour une offre globale de 3 613 Gwh, soit un taux de perte de 22,1%.

Maintien à la hausse du BTP

L'indicateur avancé du BTP, à fin avril 2015, enregistre une croissance de 14,0%, portée essentiellement par la production de bitume (+66,5%), en reprise après les arrêts réglementaires de 2014. Le BTP tire également avantage du dynamisme des productions de bacs (+54,5%), de « câbles et fils électriques » (+40,5%), de béton (+27,3%), de tôles (+14,1%) et de ciment (+2,3%). Par contre, la production de « Gravier de granit, gravillons et sable de lagune » (-9,2%) se rétracte. S'agissant du ciment qui enregistre une faible hausse de production face à des besoins croissants du marché, la reprise temporaire des importations prévue au début du mois de juin 2015 devrait permettre de couvrir la demande et conduire à la baisse des prix, en attendant un accroissement de la capacité de production nationale.

Amélioration du climat des affaires

Le climat des affaires évalué à travers l'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce de détail augmente de 7,5% en termes nominaux à fin mai 2015 par rapport à la même période de 2014. Cette bonne performance est perceptible au niveau de l'ensemble des composantes, à l'exception des « produits divers » (-24,2%). Hors produits pétroliers, l'ICA enregistre une hausse de 10,0%.

Bonne évolution des transports

Le secteur du transport est globalement orienté à la hausse en relation avec la progression des trafics aérien, terrestre et maritime. Le transport ferroviaire se consolide au niveau du trafic de marchandises même si le trafic de voyageur rencontre quelques difficultés.

Le transport aérien affiche une orientation positive de son activité sur les cinq premiers mois de l'année 2015. En effet, le nombre de voyageurs commerciaux atteint 553 884, en augmentation de 22,8% par rapport à la période correspondante de 2014. L'activité aéroportuaire est dominée par le trafic sous régional (CEDEAO; +26,1%) et la reprise des vols domestiques.

Le transport terrestre se comporterait favorablement au vu de l'évolution de l'indicateur avancé qu'est la consommation de gasoil (+13,9%).

A fin avril 2015, au niveau du transport maritime, l'activité portuaire a enregistré une hausse du trafic global des marchandises de 6,0% par rapport à la période correspondante de 2014. Cette évolution notable est attribuable essentiellement à la bonne performance du trafic de marchandises au niveau du port autonome d'Abidjan (+9,9%). Par contre, le trafic au niveau du port autonome de San Pedro continue de reculer (-10,8%). Hors transbordement, le trafic global de marchandises augmente de 10,4%.

Au niveau du Port Autonome d'Abidjan, l'augmentation du trafic de marchandises de 9,9% provient de la bonne tenue du trafic national (+18,2%) et du transit (+23,1%) ainsi que de la contraction du transbordement (-52,0%).

Le Port de San Pedro, quant à lui, poursuit sa chute du trafic global de marchandises de 10,8%. Les activités du transbordement (-32,2%) sont la cause directe de cette contreperformance du trafic. Hors transbordement, le trafic de marchandises au PSP ressort en augmentation de 14,7% en lien avec les exportations et les importations qui augmentent respectivement de 7,7% et 43,5%.

La branche ferroviaire, à fin mai 2015, est portée par une augmentation de 5,3% du volume de marchandises transportées pour atteindre 378 205,3 tonnes. Cette évolution est attribuable au trafic du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire qui progresse de 31,3% en lien avec l'évacuation des produits agricoles. En revanche, le volume du trafic de personnes est toujours en repli de 7,6%.

Les TIC en pleine croissance

La téléphonie mobile maintient son dynamisme au premier trimestre 2015. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile est de 22 954 081, en hausse de 12,4% comparé au premier trimestre 2014. Le chiffre d'affaire affiche une progression de 9,4% et est passé de 190,3 milliards au premier trimestre 2014 à 208,2 milliards sur la même période en 2015.

Cette évolution est en lien avec la mise en œuvre de nouveaux services (internet mobile, transfert d'argent).

Cette évolution est également perceptible au niveau de la téléphonie fixe et de l'internet où les chiffres d'affaires ont affiché respectivement une hausse de 9,77% et 11,19% comparés au premier trimestre 2014.

Inflation contenue

A fin mai 2015, l'indice harmonisé des prix à la consommation augmente en moyenne de 1,4%. Cette hausse s'explique par l'accroissement des prix des produits alimentaires et boissons alcoolisées et des produits non alimentaires.

Sur cette période, l'indice des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisés a augmenté en moyenne de 1,9%. Cette hausse est en relation avec l'accroissement des prix des produits alimentaires (+2,0%), les prix des boissons non alcoolisées ayant légèrement baissé (-0,6%). Les produits dont les prix ont augmenté sont les céréales non transformés (+0,4%), les poissons (+0,8%), les tubercules et plantains (+6,7%), les légumes frais (+5,2%), les produits laitiers (+5,8%), et les fruits (+13,2%).

Les prix des viandes (-0,5%) et des huiles et graisses (-0,1%) ont légèrement baissé.

L'indice des prix des produits hors alimentation est en hausse de 1,2%. La majorité des branches ont vu leurs prix s'accroître à l'exception du transport (-0,7%) et de l'enseignement (-0,9%).

Bonne orientation de l'emploi dans le secteur moderne

Le marché du travail continue de progresser dans le secteur moderne sur les cinq premiers mois de 2015. En effet, l'emploi formel en Côte d'Ivoire a enregistré un effectif des salariés qui augmente de 6,3% (+48 805 emplois nets) pour atteindre 830 374 salariés. Ce dynamisme du marché de l'emploi est porté principalement par le secteur privé qui contribue à hauteur de 77,5% de l'ensemble des salariés du secteur formel. A fin mai 2015, le secteur privé a enregistré une hausse de 7,3% de l'effectif de salariés correspondant à une création nette de 43 614 emplois. L'administration publique suit également cette tendance à la hausse de l'emploi. Le secteur public affiche une hausse de 6,4% (+11 249 emplois nets) des fonctionnaires et agents de l'Etat pour atteindre 187 136 salariés.

Un niveau de recouvrement des recettes fiscales en pleine croissance

A fin mai 2015, la situation des finances publiques est marquée par un niveau de recouvrement des recettes fiscales en pleine croissance suivi d'une augmentation des dépenses d'investissement.

Les recettes et dons se chiffrent à 1 517,2 milliards contre un niveau de 1 385,4 milliards en Mai 2014, soit une hausse de 131,8 milliards. S'agissant des recettes fiscales, elles ont atteint un niveau de recouvrement de 1 163,5 milliards contre un niveau de 1 021 milliards à la même période de l'année 2014. Il se dégage ainsi une hausse de 142,5 milliards. Ce résultat est en lien avec l'évolution favorable des recettes de porte (+34,2 milliards).

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils ont été exécutés à 1 921,0 milliards contre 1 514,1 milliards en Mai 2014, soit un accroissement de 406,3 milliards. Cette augmentation provient essentiellement des dépenses d'investissement qui atteignent 659,0 milliards contre 501,4 milliards un an plus tôt. Les charges de fonctionnement ressortent également en hausse de 89,9 milliards. Il en résulte des soldes primaire de base et budgétaire déficitaires respectivement de 174,2 milliards et 403,2 milliards. Ces déficits ont été couverts grâce à un recours au marché monétaire et financier sous régional (188,4 milliards) et international à travers l'émission d'Eurobond (584,8 milliards).

Exportations et importations en augmentation

A fin mai 2015, les échanges extérieurs (spéciaux et hors biens exceptionnels) sont caractérisés, en glissement annuel, par une hausse en valeur aussi bien des exportations (+15,5%) que des importations (+17,1%). Il en résulte un solde commercial de 823,7 milliards de FCFA, en accroissement de 10,0% par rapport au solde à fin avril 2014.

Les exportations bénéficient de la hausse des ventes des produits primaires (+22,8%), tirés principalement par les produits de l'agriculture industrielle et d'exportation sous l'effet du cacao fèves (+38,5%). Les produits primaires bénéficient également des exportations des produits miniers (+30,6%) tirées par la vente de pétrole brut et de l'or qui croissent respectivement de 16,9% et 40,1%. S'agissant des exportations de produits transformés, elles augmentent de 4,9% grâce à la bonne tenue des ventes de cacao transformé (+26,6%) amoindrie toutefois par la baisse des produits pétroliers (-22,8%).

Les importations bénéficient quant à elles à la fois du dynamisme des biens de consommation (+22,0%), des biens d'équipement (+39,8%) et des biens intermédiaires (+3,4%). La hausse des biens de consommation provient à la fois des produits alimentaires (+25,9%) et des autres biens de consommation (+18,8%). La hausse en valeur des biens d'équipements s'explique par la progression des machines mécaniques (+43,3%), des machines électriques (+31,5%) et des instruments de précision (+19,1%). Le rebond des biens intermédiaires est en lien avec la hausse en valeur des importations de « fer fonte, acier et ouvrage en métaux » (+124,7%). Cette hausse est toutefois amoindrie par la baisse en valeur des importations de pétrole brut (-20,4%) qui subit l'effet de la contraction des cours sur le marché international.

Au total, le commerce extérieur enregistre une faible amélioration des termes de l'échange (+0,9%), résultant d'une baisse des prix à l'exportation (-1,0%) quasiment dans la même proportion que celle des prix à l'importation (-1,8%).

Progression du financement de l'économie

A fin mai 2015, en glissement annuel, la situation monétaire est caractérisée par une hausse de la masse monétaire de 1 353,5 milliards (+23,7%) résultant d'un accroissement des avoirs extérieurs nets (+926,3 milliards ; +56,5%) et du crédit intérieur net (+400,4 milliards ; +9,2%).

Les avoirs extérieurs sont tirés par un meilleur recouvrement des recettes d'exportation au regard des efforts conjoints du Gouvernement et de la Banque Centrale.

L'augmentation du crédit intérieur résulte de la hausse des crédits nets à l'économie de 607,0 milliards (+20,5%) et de la baisse de la position nette du Gouvernement de 206,6 milliards (-14,8%).

La bonne tenue du crédit net à l'économie est attribuable aux crédits à moyen terme (+33,9 ; +318,2 milliards) accordés principalement aux entreprises et aux crédits ordinaires de court terme octroyés aux entreprises et aux ménages (+12,8% ; +219,9 milliards). Ces appuis contribuent à l'amélioration des activités dans les secteurs secondaire et tertiaire, ainsi qu'à la consommation et à la trésorerie des entreprises.

La position nette du gouvernement profite, quant à elle, des flux financiers issus des euro-obligations.

Par ailleurs, à fin mai 2015, le montant cumulé des nouvelles mises en place de crédits a atteint 1 457,3 milliards, en hausse de 14,8% (+187,5 milliards) par rapport à la période correspondante de 2014. Cette évolution est en relation avec l'augmentation des concours aux « entreprises individuelles » (+112,9 milliards) et aux « autres sociétés » (+97,4 milliards). Le taux d'intérêt moyen est resté identique à celui de 2014, en s'affichant à 6,1%. Concernant les escomptes d'effet, ils ressortent en cumul à 391,0 milliards de FCFA, en hausse de 173,3 milliards par rapport aux cinq premiers mois de 2014. Le taux moyen d'escomptes est de 7,9%, en baisse de 1,3 point de pourcentage.

Le montant cumulé des dépôts, à fin mai 2015, a enregistré 706,8 milliards de FCFA, en hausse de 112,7 milliards par rapport à l'année dernière. Le taux d'intérêt moyen des dépôts est ressorti à 5,2%, le même niveau que l'année dernière.

Les différents taux pratiqués sont restés quasi stables, traduisant une conjoncture économique favorable.

Dynamisme du marché boursier

A fin mai 2015, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) affiche une bonne évolution de tous ses indicateurs. En effet, les indices BRVM 10 et BRVM Composite enregistrent respectivement +7,2% et +9,4%.

Par ailleurs, la capitalisation sur le marché des actions s'est établie à 6 613,0 milliards (+11,0%) pendant que celle du marché des obligations est ressortie à 1 270,2 milliards (+3,7%). Ce qui favorise une capitalisation boursière d'un montant de 7 883,3 milliards en augmentation de 9,8%.

Les transactions en valeur enregistrées sur la période sont en hausse de 16,8%.

En définitive, l'économie ivoirienne poursuit son dynamisme en témoigne les évolutions favorables des différents secteurs d'activité. En outre, les perspectives pour le reste de l'année sont prometteuses dans le contexte d'achèvement de la mise en œuvre du PND 2012-2015. Aussi, l'ouverture d'une nouvelle unité de transformation de 10 000 T de cacao par an par le chocolatier CEMOI le 18 mai 2015 vient-elle renforcer l'effectivité des réalisations attendues. Ainsi, l'objectif de croissance du PIB de 9,4% en 2015 pourrait être atteint.

3.2. Prévisions Economiques pour l'année 2015

En 2015, la volonté du Gouvernement d'asseoir les fondements d'une économie émergente et les réformes entamées devraient conduire à un taux de croissance de 9,4%.

L'offre globale devrait être surtout marquée par une progression du secteur secondaire (12,4% contre 3,7% en 2014) et du secteur tertiaire (10,2%). Quant au secteur primaire, il ralentirait pour s'afficher à 7,5% contre 12% en 2014.

La croissance du secteur primaire devrait être tirée principalement par l'agriculture vivrière (+12,6% après une hausse de 18,7% en 2014) grâce aux actions de valorisation des productions vivrières, de professionnalisation du secteur (organisation des petits producteurs en interprofession) et de sécurisation durable des ressources foncières nécessaires à la production vivrière. La mobilisation croissante des ressources pour le financement du PNIA devrait impacter positivement la croissance du secteur agricole 2015.

Le secteur secondaire évoluerait de 12,4% en relation notamment avec la bonne progression des BTP (+25,0%), de l'extraction minière (+21,0%) et de l'énergie (+13,7%). La reprise de la branche extraction minière serait due à celle de la production de pétrole brut (11 065 921 barils contre 6 901 536 barils en 2014). Quant aux BTP et à l'énergie, leurs performances seraient le fait de la poursuite des projets d'investissements publics et privés,

du bon fonctionnement des différentes centrales thermiques notamment, AGGREKO, Azito et CIPREL et du dynamisme de la demande domestique et sous-régionale.

Le secteur tertiaire devrait bénéficier de l'évolution favorable des secteurs primaire et secondaire. Sa progression de 10,2% s'expliquerait par l'évolution positive de toutes ses composantes. L'activité commerciale évoluerait de 11,7% en rapport avec le dynamisme de l'activité économique. Le transport enregistrerait une augmentation de 10,8% suite notamment à la reprise du transport maritime, au renforcement du réseau routier et du parc autos. Les autres services, avec une hausse de 10,2%, devraient bénéficier des évolutions favorables du tourisme-hôtellerie et des services financiers.

Le secteur non marchand connaîtrait une augmentation modérée de 3,6% liée à la poursuite du recrutement dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation-formation, la santé et la sécurité.

Les droits et taxes devraient poursuivre leur tendance à la hausse pour s'établir à 9,7% sous l'effet conjugué de la hausse du volume des produits d'exportation et de l'évolution positive des produits de TVA en lien avec la mise en œuvre des réformes sur TVA.

Au niveau de la demande, la croissance en 2015 serait confortée par les investissements (+25,1%) et la consommation finale (+8,6%). Les investissements seraient toujours soutenus par les chantiers publics et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Le taux d'investissement global ressortirait à 18,6% du PIB contre 16,1% en 2014 avec un taux d'investissement public de 7,9%. Quant à la consommation finale, elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois aussi bien dans le secteur public que privé. S'agissant des importations (+8,3%), elles maintiendraient leur dynamisme au regard des besoins en biens d'équipements et intermédiaires pour soutenir les importants investissements et la production de biens finaux.

L'inflation serait limitée à 1,7% grâce à la politique de lutte contre la cherté de la vie qui se traduirait notamment par l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles.

3.3. Perspectives Economiques 2016-2018

La phase 2016-2018 est la période post PND 2012 – 2015 et devrait s'inscrire dans la continuité conformément à la politique de développement du Gouvernement. Au regard des leçons tirées de la gestion du PND 2012 - 2015, un autre plan portant sur la période 2016-2020 devrait tracer les sillons de l'émergence à l'horizon 2020.

Les hypothèses du cadrage macroéconomique 2016-2018, prennent en compte l'amélioration de la situation sociopolitique et la consolidation de la paix. En outre, le Gouvernement entend poursuivre les réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et continuer sa politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de la croissance tant transversaux (justice et bonne gouvernance, éducation, enseignement technique et supérieur, santé, urbanisation et habitat, environnement, salubrité, eau potable, eaux et forêt, et sécurité) que verticaux (infrastructures et transport, énergie, mines et hydrocarbures, agriculture, industries et PME, production animale et ressources halieutiques, TIC et recherche scientifique, commerce, artisanat et tourisme).

Le secteur primaire devait croître de 5,9% en moyenne sur la période 2016 – 2018 tiré par l'agriculture vivrière (+7,5%) et l'agriculture d'exportation (+3,1%). Il bénéficierait des

investissements dans le secteur agricole (PNIA). La redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de l'agriculture d'exportation, de la pêche et l'élevage, devrait contribuer à la croissance des différentes filières. En outre, les projections dans le domaine agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations et du verger ainsi qu'une amélioration des routes de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire progresserait de 12,4% en moyenne par an, soutenu par l'agroalimentaire (+10,9%), les BTP (+24,9%), les autres industries manufacturières (+10,4%) et l'extraction minière (+5,5%), l'énergie (+19,2%).

L'activité industrielle profiterait d'une part des facilités issues du code des investissements, des Partenariats Publics Privés (PPP) pour l'augmentation des capacités, des nouvelles installations et d'autre part, d'une dynamique des demandes intérieure et extérieure.

La croissance du secteur minier est basée sur les investissements dans le domaine de l'exploration, de développement et d'entretien des puits pétroliers et mines existants. Ces activités s'appuieraient sur les facilités des codes minier et pétrolier. Les effets notables sur la production seraient envisagés pour le moyen et long termes. Toutefois, il est escompté une remontée de la production pétrolière à partir de l'année 2015.

Le secteur tertiaire tirerait avantage de la vigueur du secteur secondaire et évoluerait de 10,4% en moyenne par an sur la période 2016–2018 grâce à l'ensemble de ses composantes. Les investissements dans le secteur des télécommunications pour la couverture nationale (fibre optique), le désenclavement des contrées reculées par la construction de routes et des ponts, les investissements dans les différents ports et aéroports, la mise en service des hôtels en construction depuis 2011-2015 soutiendraient la croissance des activités tertiaires dans leur ensemble sur la période 2016-2018.

Le secteur non marchand évoluerait sur la période en moyenne à 4,2% par an. Cette croissance serait le fait de la mise en œuvre des politiques de scolarisation obligatoire et de la couverture maladie universelle qui nécessiteraient des recrutements dans le secteur Education-Santé.

Les droits et taxes poursuivraient leur tendance à la hausse pour s'établir en moyenne à 9,3% par an sur la période. Cette évolution serait soutenue par le raffermissement de la consommation des ménages qui bonifierait la TVA et la hausse du volume des produits d'exportation.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement des investissements (+14,9%) et la consolidation de la consommation finale (+7,5%).

Sur la période 2016-2018, les investissements seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. Le taux d'investissement global ressortirait en moyenne par an à 21,2% du PIB contre 18,6% en 2015. Le taux d'investissement public serait de 8,8% en moyenne par an sur la période. Quant à la consommation finale, elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois. Les importations progresseraient de 9,4% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations seraient en hausse de 6,5% en moyenne par an en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières, pétrolières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 2% en moyenne par an sur la période, en dessous de la norme communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

3.4. L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne

L'important allègement de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE), le 26 juin 2012, offre une réelle opportunité au Gouvernement de recourir à diverses sources de financement, notamment sur le marché international des capitaux, afin de financer son ambitieux programme de développement inscrit dans le Plan National de Développement (PND 2012-2015).

En outre, le pays a intégré le processus international de la notation souveraine, avec une première note qui reflète une bonne situation macroéconomique et un excellent potentiel en termes de perspectives économiques. Cette note a été reconduite en 2015 avec des perspectives positives consolidées.

Pour rappel, le stock de la dette publique totale, à fin 2011, s'élevait à 8 377,1 milliards de F CFA, soit un ratio de 69,9% du PIB, quasiment égal à la norme de 70% fixée dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance de l'UEMOA. Ce stock comprenait 75% de dette extérieure 25% de dette intérieure.

La réduction du stock de la dette extérieure a eu pour effet de faire chuter considérablement le stock de la dette publique au 31 décembre 2012, à 4 679,6 milliards de F CFA (non compris l'encours C2D), soit 33,9% du PIB correspondant à 63% de dette extérieure et 27% de dette intérieure.

Toutefois, en raison de l'intensification des investissements publics, le stock de la dette publique totale a atteint le niveau de 5 257,2 milliards de F CFA (34,0% du PIB) en 2013.

Poursuivant la même dynamique, le stock est ressorti à 6 438,6 milliards de FCFA en 2014 avec un ratio dette totale sur PIB égal à 38,0%, largement en dessous de la norme d'endettement UEMOA de 70% et de celle (49%) établie par le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) du FMI.

TABLEAU : RATIOS DE LA DETTE COTE D'IVOIRE	MONTANT EN MILLIARDS DE FCFA	RATIOS	
		STOCK DETTE / PIB	NORME
STOCK DETTE PUBLIQUE (HORS C2D) ESTIME AU 31 DEC 2014	6 438,6	38,0%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE (HORS C2D APRES P.A PPTE) ESTIME AU 31 DEC 2014	3 308,7	19,5%	< 40%
> STOCK DETTE INTERIEURE ESTIME AU 31 DEC 2014	3 129,9		
STOCK DETTE PUBLIQUE (HORS C2D) AU 31 DEC 2013	5 257,2	34,0%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE (HORS C2D APRES P.A PPTE) AU 31 DEC 2013	2 605,4	16,9%	< 40%
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2013	2 651,8		

C2D France AU 31 DEC 2013	1 440,0
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) ESTIME FIN 2014	16 935,5
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) FIN 2013	15 459,8

POUR MEMOIRE

STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2011	8 377,1	69,9%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2011	6 264,2	52,3%	
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2011	2 112,9		
STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2012 (HORS C2D et APRES P.A PPTE)	4 679,6	33,9%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2012 (HORS C2D et APRES P.A PPTE)	2 393,0	17,3%	
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2012	2 290,0		

C2D France AU 31 DEC 2012	1 492,00
----------------------------------	-----------------

PIB NOMINAL (PRIX COURANT) FIN 2011	11 976,73
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) FIN 2012	13 804,94

SOURCE : DDP/ INS (base comptes définitifs 1996-2010)

4. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n°2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

4.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- de définir la politique monétaire et bancaire, en collaboration avec la BCEAO ;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales.

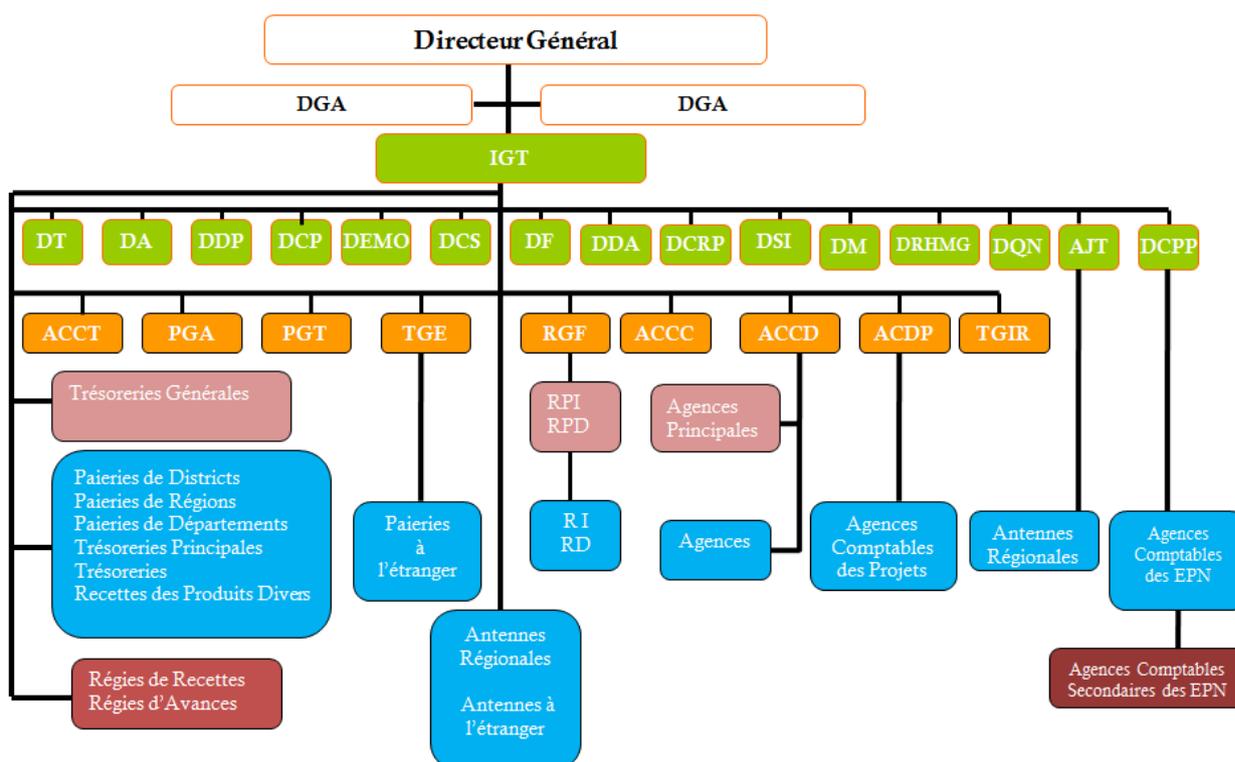
4.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 810 agents répartis entre 562 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- l'Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 48 Trésoreries Générales ;
- 12 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 86 Agences Comptables d'Établissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 47 Paieries à l'Étranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 14 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 Recette Principale et Recettes des Douanes.

ORGANIGRAMME



Légendes

- AJT : Agence Judiciaire du Trésor
 ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses
 ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts
 ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
 ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique

DA :	Direction des Assurances
DCP :	Direction de la Comptabilité Publique
DCPP:	Direction de la Comptabilité Parapublique
DCRP:	Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCS:	Direction de la Coordination Statistique
DDA :	Direction de la Documentation et des Archives
DDP:	Direction de la Dette Publique
DEMO :	Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation
DF:	Direction de la Formation
DGA :	Directeur Général Adjoint
DM :	Direction de la Microfinance
DQN:	Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRHMG:	Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
DSI:	Direction des Systèmes d'information
DT:	Direction du Trésor
IGT:	Inspection Générale du Trésor
PGA :	Paierie Générale des Armées
PGT :	Paierie Générale du Trésor
RGF:	Recette Générale des Finances
TGE :	Trésorerie Générale pour l'Etranger
TGIR :	Trésorerie Générale des Institutions de la République

4.3. Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1er /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

Cette politique managériale a permis au Trésor Public d'obtenir des résultats relativement satisfaisants, comme le témoignent la distinction de la Meilleure Administration Numérique en 2013 suivie du Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014. Ces lauriers visent à renforcer la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat sur les marchés financiers.

4.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

4.5. Reformes en matière de gestion de la dette publique

Afin d'éviter de retomber dans un surendettement, les autorités ivoiriennes ont décidé d'avoir une vision nouvelle et des pratiques de gestion rigoureuses et planifiées répondant aux normes internationales de gestion de la dette publique notamment en matière de nouveaux financements.

Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé à se doter d'un nouveau cadre institutionnel, d'une politique et d'une stratégie formelle en matière d'endettement et de gestion de la dette conformément aux normes internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA.

4.5.1. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé en novembre 2011 avec pour principales mission d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Ce Comité a pour objectif de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement.

La création du CNDP est une étape décisive dans le processus du renforcement du cadre institutionnel d'endettement et de gestion de la dette publique en Côte d'Ivoire. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la politique nationale d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de leur mise en œuvre.

4.5.2. Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Termes (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire dispose d'une politique nationale d'endettement public et élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen termes (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) élaborée en 2012 pour la période 2013-2017 et actualisé en 2014 pour la période 2015-2019, vise essentiellement à réduire les risques de surendettement de la Côte d'Ivoire dans un contexte de forte

mobilisation de financements surtout extérieurs, pour réaliser les importants projets d'investissements prévus au Plan National de Développement (PND).

En effet, la stratégie en vigueur consiste à combler les besoins bruts de financement de l'Etat à hauteur de 60% par le recours à l'endettement extérieur et 40% par le recours à l'endettement intérieur. Le besoin brut de financement de l'Etat sur la période 2015-2019 sera en moyenne de 1 600 milliards de FCFA par an.

Au niveau du portefeuille de la dette extérieure, les emprunts concessionnels représentent 24% des financements, les emprunts semi concessionnels 41% et les emprunts non concessionnels (yc Eurobonds), 35%.

Au niveau du portefeuille de la dette intérieure, les besoins seront financés à hauteur de 40% par des émissions de titres de long terme, 45% par des titres de moyen terme et 15% par des titres de court terme.

Cette stratégie permet à la fois de contenir le coût moyen du portefeuille de la dette à terme et de réduire le risque de refinancement. Sa mise en œuvre devrait permettre d'atteindre un taux d'endettement de 36,1% en 2015 et 33,3% en 2019 contre 36,3% en 2014.

4.5. 3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

Sur la base des nouveaux financements retenus dans la stratégie, le CNDP élabore des analyses de viabilité de la dette (AVD), en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette qui en résultera.

Le dernier exercice effectué, en décembre 2014 et prenant en compte les émissions d'Eurobonds en 2014 (750 millions de dollars) et 2015 (un milliard de dollars), révèle les points suivants :

- S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement reste modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse, mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.
- S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré. L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, la simulation d'une baisse de 1,3 point de pourcentage sur le taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

4.5.4. Réorganisation de la structure en charge de la gestion de la dette publique

La réforme institutionnelle en matière d'endettement, entamé depuis 2011 a abouti à l'adoption par le Gouvernement du projet de réorganisation de la Direction de la Dette Publique (DDP).

En effet, pour atteindre l'ensemble des objectifs visés en matière de gestion de dette, il est apparu nécessaire de réaliser la réforme de la Direction en charge de la gestion de la dette publique suivant la ligne « Middle, Front et Back office ».

Cette réorganisation vise la centralisation de l'ensemble des services en charge de la gestion de la dette publique (guichet unique de la dette) et de la trésorerie pour une meilleure opérationnalité.

5. ANNEXES

PERSONNES A CONTACTER
COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET
INSTRUMENTS DE FINANCEMENT
(COSTEIF)

Monsieur KONE Adama

Directeur Général

Tél. : (225) 20 30 90 20/22

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 27

jassahore@tresor.gouv.ci

e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 24

lafofana@yahoo.fr

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique

Tél. : (225) 20 25 09 80

coulibalyjules@tresor.gouv.ci

DAGROU Wahi Charles A.

Sous-directeur des Marchés Financiers

Tél. : (225) 20 33 70 91

dagroucharles@tresor.gouv.ci

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel
et avenue Delafosse**

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TOGO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE

KONATE OUMAR

CHEF DE SERVICE DU CREDIT ET DE LA MICROFINANCE

(225) 20 20 88 72



Arrêté n° 5174 /MPMEF/DGTCP/DDP du 24 JUIL 2015¹
**autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Publique à émettre des bons du Trésor par voie d'adjudication**

**LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 20 décembre 1999 relative à la réalisation d'un projet d'étude de création d'un Marché de Titres de la Dette Publique dans l'UMOA ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 06 juillet 2001 portant approbation des propositions soumises par la BCEAO et relatives aux modalités d'organisation de l'émission des Bons et Obligations du Trésor dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2010-0012 du 06 décembre 2010 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013, n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013, n° 2014-89 du 12 mars 2014, n° 2015-334, n° 2015-335, 2015-336 du 13 mai 2015;
- Vu le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;
- Vu le décret n° 2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'arrêté n° 060/MEF/DGTCP/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction du Trésor et fixant ses attributions ;
- Vu l'arrêté n° 072/MEF/DGTCP/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des Bons du Trésor par voie d'adjudication pour un montant indicatif de 30 milliards de FCFA et une maturité de 364 jours.

La souscription à cette émission est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

ARTICLE 2 : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle des adjudications de titres de la dette publique.

ARTICLE 3 : L'émission est représentée par des Bons du Trésor dématérialisés d'une valeur nominale d'un million de FCFA. Ces Bons sont assortis d'une rémunération payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale, sur la base d'un taux d'intérêt exprimé en pourcentage l'an, en base 360 jours.

ARTICLE 4 : Le dépôt des soumissions se fera au plus tard le 04 août 2015 à 10h 30mn TU. Le dépouillement des offres aura lieu le même jour à 11h 30 mn TU.

ARTICLE 5 : La date de valeur des Bons du Trésor est le 05 août 2015. L'échéance finale est le 02 août 2016.

Le remboursement du capital s'effectuera le premier jour ouvré suivant l'échéance des Bons du Trésor.

ARTICLE 6 : Les revenus des Bons du Trésor sont exonérés de tout impôt.

ARTICLE 7 : Les Bons du Trésor sont admis au refinancement de la BCEAO.

Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des Bons du Trésor sur le marché secondaire.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur de l'Agence UMOA-Titres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 24 JUIL 2015

Ampliations :

- PR/Cab 1
- PM/Cab 1
- MPMEF/Cab 1
- MPMB/Cab 1
- DGTCP 1
- BCEAO 1
- Agence UMOA-Titres 1
- JORCI 1



Nialé KABA

